

008. Question de Madame Angelina CHAN, conseillère communale, du 4 juin 2025 -- Vraag van Mevrouw Angelina CHAN, gemeenteraadslid, van 4 juni 2025.

L'inclusion numérique – Mise en œuvre concrète des engagements de l'accord de majorité 2025-2030

L'accord de majorité 2025–2030 réaffirme avec force l'ambition de faire de Schaerbeek une commune inclusive, connectée et accessible à toutes et tous, y compris en matière de transition numérique.

En tant qu'élu(e) particulièrement engagée sur les enjeux d'inclusion numérique, je souhaite obtenir des précisions sur plusieurs aspects du volet numérique de l'accord :

1. Services communaux accessibles 24h/24 en ligne
 - Quelles seront les premières démarches administratives rendues disponibles en ligne ? Et quel est l'objectif chiffré ?
 - Quel est le calendrier précis de déploiement de ces services ?
 - Existe-t-il un budget spécifique consacré à la digitalisation des procédures ?
2. Accompagnement des publics éloignés du numérique
 - Quelles mesures concrètes sont envisagées pour accompagner les citoyens les plus éloignés du numérique (personnes âgées, fragilisées, sans accès à internet ou sans compétences numériques) ?
 - Combien de personnes ont été identifiées comme en situation de fracture numérique à Schaerbeek ?
 - Envisagez-vous des objectifs chiffrés en termes de bénéficiaires accompagnés (par an, par quartier,... ?)
 - Le Collège prévoit-il des guichets physiques ou mobiles, ou des médiateurs numériques spécifiques (ou agents formés à l'accompagnement dans les démarches digitales)?
3. Partenariats avec le tissu associatif
 - Quels sont les partenariats précis envisagés avec les associations locales pour lutter contre la fracture numérique ?
 - Existe-t-il un cadre ou un appel à projets prévu pour soutenir ces initiatives ?
 - Une enveloppe budgétaire spécifique est-elle prévue pour des appels à projets ?
4. Matériel informatique à destination des élèves
 - Combien d'élèves sont concernés par cette mesure ?
 - S'agit-il d'un prêt temporaire, d'un don définitif, ou d'un accès limité au cadre scolaire ? et quel en est le budget affecté ?
 - Comment la commune garantit-elle un accès équitable à ce matériel pour tous les élèves, quels que soient leur quartier ou leur situation socio-économique ?
 - Est-ce que vous prévoyez un suivi d'impact tel que le taux d'utilisation, effets sur la réussite scolaire... ?
5. Formation et intégration du numérique à l'école
 - Quel est le budget alloué à la formation des enseignants et à l'intégration du numérique dans les écoles communales ?
 - Que recouvre précisément la création de la "fonction réseaux sociaux" mentionnée dans l'accord de majorité ? Quelle en sera la mission, les objectifs et les modalités de mise en œuvre ? à quelle échéance sera-t-elle mise en place ?

Réponse :

Nous vous remercions pour vos questions détaillées concernant le volet numérique de l'accord de majorité 2025–2030.

La nouvelle mandature étant tout juste lancée, le Collège est encore en phase d'élaboration des plans d'action, des budgets et des calendriers précis relatifs à ces projets.

Nous ne disposons donc pas encore des éléments que vous sollicitez.

Nous vous invitons à revenir vers nous un peu plus tard dans la mandature, lorsque la mise en œuvre des différents volets aura progressé, afin que nous puissions vous apporter des réponses complètes et actualisées.